



**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
D'UN MONTANT DE 8 631 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION
D'UN COMPLEXE MUNICIPAL – PARTIE HÔTEL DE VILLE**

AVIS DE MOTION : 1^{er} avril 2026
ADOPTION PROJET: 1^{er} avril 2026
ADOPTION : 13 avril 2026
AVIS PUBLIC PHV : 13 avril 2026
APPROBATION DES PHV : 20 avril 2026
APPROBATION MAMH : 29 avril 2026
AVIS DE PROMULGATION : 13 mai 2026
ENTRÉE EN VIGUEUR : 13 mai 2026

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION**

RÈGLEMENT No 05-26

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT D'UN MONTANT
DE 8 631 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MUNICIPAL –
PARTIE HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station a prévu dans son Programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028 la construction d'un nouveau complexe municipal, incluant un hôtel de ville et une caserne incendie, tel qu'il appert à la résolution 399-12-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « DG3A inc. » pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie concernant la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement du nouveau complexe municipal, tel qu'il appert à la résolution 163-06-2024 ;

ATTENDU QUE le 4 décembre 2023, le projet de construction d'un hôtel de ville a été jugé prioritaire par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que le projet a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), dossier no 2030655, ladite lettre est jointe au présent règlement et en fait partie intégrante sous l'annexe «A» ;

ATTENDU QUE la Municipalité a publié en appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction d'un complexe municipal, incluant un hôtel de ville et une caserne incendie, le 17 février 2026, que les soumissions ont été ouvertes le 9 avril 2026 et qu'elles ont été analysées par la firme « *DG3A inc.* », révélant que le plus bas soumissionnaire conforme soit « *Les Constructions Béland Lapointe inc.* » ;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) toute la documentation requise, dont la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, afin de recevoir une lettre promesse d'aide financière ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt 8 631 000 \$ pour la construction d'un complexe municipal – partie hôtel de ville, tel que présenté à l' « Annexe B » ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QUE le présent règlement est donc soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Pérusse, appuyé par Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement soit adopté et que le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de construction d'un complexe municipal – partie hôtel de ville selon :

- les plans et devis préparés par « *DG3A inc.* », portant les numéros AR-24-2871, et signés en date du 16 février 2026. Les plans & devis seront fournis au ministère à sa demande.
- l'estimation détaillée des coûts préparée par M. Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier adjoint, incluant les coûts directs, les honoraires professionnels, les imprévus, les taxes nettes et les de financement temporaires, signée en date du 13 avril 2026 laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «B». Cette estimation est basée sur la soumission de l'entrepreneur, « *Les Constructions Béland Lapointe inc.* », laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «C».

ARTICLE 3 MONTANT DE LA DÉPENSE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 8 631 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 MONTANT DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 8 631 000 \$ sur une période de 30 ans.

ARTICLE 5 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT ET CLAUSE DE TAXATION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 RÉPARTITION DE LA DÉPENSE DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 APPROPRIATION DE SUBVENTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment :

- L'aide financière dans le cadre du volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), dossier no 2030655, pour laquelle la

municipalité attend la confirmation de la somme maximale qui lui sera octroyée et versée au comptant.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

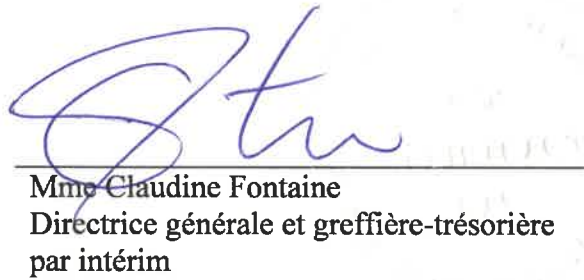
ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Laurier-Station,
M.R.C. de Lotbinière, ce 13ième jour d'avril 2026



Mme Huguet Charest
Maire



Mme Claudine Fontaine
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

ANNEXE A

Lettre de sélection du MAMH

PAR COURRIEL

Québec, le 4 décembre 2023

Monsieur Stéphane Dion
Directeur général
Municipalité du village de Laurier-Station
121, rue Saint-André
Laurier-Station (Québec) G0S 1N0

**OBJET : Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire
Construction d'un hôtel de ville (Dossier numéro 2030655)**

Monsieur,

Je vous informe que la demande mentionnée en objet a été jugée prioritaire par le Ministère et que le projet a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière.

Conformément au guide du programme, je vous rappelle que les espaces prévus pour le garage pour les ambulances et les locaux de la cour municipale dans le même projet ne sont pas admissibles à l'aide financière du PRACIM. Il m'importe cependant de souligner que ceci ne découle d'aucun jugement défavorable sur leur bien-fondé.

En fonction des conditions du programme, le taux d'aide financière estimé pour votre projet est de 70 %. Ce taux sera réévalué au moment de la recommandation d'aide financière et s'appliquera sur le coût maximal admissible fixé par le Ministère.

Vous trouverez en annexe les renseignements requis afin de finaliser l'évaluation de votre projet. Celui-ci pourra faire l'objet d'une recommandation à la ministre en vue d'obtenir une promesse d'aide financière uniquement lorsque ces renseignements auront été transmis à la satisfaction du Ministère.

Vous disposez de douze mois suivant la date de la présente pour accorder le contrat pour les services professionnels. À défaut de respecter ce délai, votre demande sera fermée.

De plus, tous les autres renseignements requis devront être acheminés dans un délai maximum de vingt-quatre mois suivant la date de la présente. Si la Municipalité a des raisons de croire qu'elle ne pourra respecter ce dernier délai, elle doit en aviser immédiatement le chargé de projet de la Direction des infrastructures aux collectivités (DIC) au dossier. La décision, favorable ou non, d'accorder un délai additionnel sera notamment prise par le Ministère en fonction de la date initiale de présélection de la demande, de l'avancement du projet et du respect du cadre normatif en vigueur. Ainsi, si ce délai, accordé en vertu de la présente ou ultérieurement, n'est pas respecté, votre demande pourra être fermée.

Je tiens également à vous signifier que le cadre normatif du PRACIM prévoit que tant que la ministre n'a pas signé la lettre de promesse d'aide financière, vous ne pouvez pas octroyer de contrats de construction pour votre projet, et ce, même sous la condition d'obtenir cette aide financière. Aussi, les travaux ne peuvent en aucun cas débiter avant cette signature. À défaut de respecter l'une ou l'autre de ces conditions, le projet ne sera plus admissible au programme. Notons qu'une lettre d'approbation d'un règlement d'emprunt n'est pas une lettre de promesse d'aide financière.

Ainsi, lorsque les représentants de la Municipalité et le conseil municipal prennent connaissance des informations obtenues à la suite d'un appel d'offres ou de l'obtention de soumissions, ils doivent se garder de poser tout geste qui pourrait être interprété comme l'octroi d'un contrat avant la date de la signature par la ministre de la lettre de promesse. Ces gestes pourraient être, par exemple, d'accepter, de retenir ou de confirmer, conditionnellement ou non à l'aide financière, par résolution ou par un autre moyen, le contrat à un soumissionnaire.

Pour conclure, je vous invite à prendre connaissance des conditions du PRACIM disponibles sur le [site Web du Ministère](#). De plus, si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec monsieur Daniel Roux, chargé de projet à la DIC, au 418 691-2015, poste 83229, ou par courriel à l'adresse suivante : daniel.roux@mamh.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,

Catherine Verge-Ostiguy

p. j. Annexe – Renseignements requis

ANNEXE B

Estimation détaillée des coûts

LAURIER-STATION
CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MUNICIPALE

Règl. 05-2026
SECTEUR HÔTEL DE VILLE

ESTIMATION DÉTAILLÉE

Coûts directs 1	Soumission - Les constructions Béland et Lapointe inc. (2026-04-09)		6 287 832 \$
Coûts directs 2	Contrôle qualitatif des matériaux - estimation	4%	251 513 \$
Autres coûts	Ameublement général & déménagement - estimation		125 000 \$
Frais incidents			
Honoraires professionnels		10%	653 935 \$
Imprévus		10%	653 935 \$
Sous-total :			7 972 215 \$
Taxes nettes (50% de la TVQ) :			4,9875% 397 614 \$
Frais de financement			4,0000% 261 574 \$
Total :		28,99%	8 631 403 \$
Arrondi			8 631 000 \$

Stéphane Dion
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

Date

ANNEXE C

Soumission de l'entrepreneur

7. que le prix soumis inclut la main-d'œuvre, les matériaux et l'outillage nécessaires à la réalisation de ce projet, défini par les documents mentionnés aux articles 1 et 2 ci-dessus; ainsi que toutes taxes fédérales, provinciales et municipales, royautés, droits de douane, assurances, cautionnements, permis, frais généraux, frais d'administration, bénéfices marginaux, profits et tous autres frais directs ou indirects inhérents au Contrat.
8. que les renseignements exigés ont été dûment fournis, (ventilation du prix de soumission);
9. que j'accepte toutes les conditions et exigences du Maître de l'ouvrage contenues dans le dossier de soumission ;
10. que le Maître de l'ouvrage n'est nullement engagé à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à cet égard.
11. que le Maître de l'ouvrage n'est nullement engagé à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à cet égard. De plus l'attribution du contrat est conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt ainsi que la confirmation de la subvention du programme PRACIM.

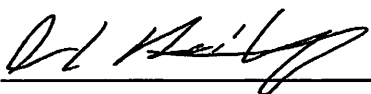
III. CONDITIONS PARTICULIÈRES

1. Je reconnais que des réunions de chantier régulières auront lieu pendant l'exécution des travaux afin d'assurer le suivi du contrat.

IV. DÉBUT ET DÉLAI DE PARACHÈVEMENT DES TRAVAUX

Je m'engage à tout mettre en œuvre pour assurer le respect des délais inhérents à l'exécution des travaux prévus aux documents d'appel d'offres et de parachever les travaux selon les exigences décrites au dossier d'appel d'offres.

Fait à Lévis le 9 avril 2026

Par : 
Signature autorisée

Carl Boily
Nom du signataire autorisé :

Pour : Les Constructions Béland et Lapointe inc.
Nom de l'entreprise

Note : Le Soumissionnaire est tenu d'indiquer un montant pour chacun des items suivants.

Il est de la responsabilité du Soumissionnaire d'inclure tous les travaux et matériaux décrits aux documents d'appel d'offres et de les inclure à l'item le plus approprié de la ventilation des prix ci-dessous. Aucun paiement supplémentaire ne sera accordé pour un élément oublié par le Soumissionnaire.

Le Soumissionnaire doit compléter cette feuille, la signer et l'annexer à sa soumission. Les prix indiqués ci-après incluent tous les frais matériaux et main-d'œuvre, etc. à l'exception des taxes.

SECTEUR CASERNE
LE SECTEUR CASERNE COMPREND LES LOCAUX SUIVANTS :
REZ-DE-CHAUSSÉE : LOCAUX 116 À 128 INCLUSIVEMENT
ÉTAGE : LOCAUX 223, À 229 INCLUSIVEMENT

TABLEAU DES COÛTS VENTILÉS – Secteur caserne				
Division	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix
01	Exigences générales			
	Organisation et installations de chantier	Global		50 000.00 \$
	Conditions générales	Global		205 500.00 \$
	Cautionnement et assurances	Global		64 500.00 \$
	Administration et profits	Global		170 000.00 \$
	Sous-total partiel 01			490 000.00 \$
03	Béton			
	Coussin granulaire MG-20 (Semelles)	Global		5 900.00 \$
	Semelles	Global		63 500.00 \$
	Murs et pilastres	Global		88 500.00 \$
	Bollards	Global		6 700.00 \$
	Coussin granulaire MG-20 (Dalle)	Global		13 400.00 \$
	Dalle sur sol intérieure et dalles de propreté	Global		72 800.00 \$
	Sous-total partiel 03			250 800.00 \$
04	Maçonnerie			
	Maçonnerie de briques	Global		48 150.00 \$
	Sous-total partiel 04			48 150.00 \$
05	Métaux			
	Charpente métallique (Acier structural, connexions, etc.)	Global		n/a \$
	Autres ouvrages en acier	Global		n/a \$
	Ouvrages métalliques	Global		27 900.00 \$
	Sous-total partiel 05			27 900.00 \$
06	Bois, plastiques et composites			
	Structure de bois en lamellé-collé	Global		753 900.00 \$
	Panneaux de support en lamellé-croisé	Global		inclus \$
	Charpenterie / Menuiserie	Global		53 000.00 \$
	Ébénisterie	Global		n/a \$
	Sous-total partiel 06			806 900.00 \$

TABLEAU DES COÛTS VENTILÉS (SUITE) – Secteur caserne				
Division	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix
07	Isolation thermique et étanchéité			
	Isolation et étanchéité	Global		110 800.00 \$
	Protection coupe-feu	Global		2 500.00 \$
	Système de parement en panneaux multi-façades	Global		n/a \$
	Revêtements muraux extérieurs en aluminium	Global		414 300.00 \$
	Couvertures à membrane de bitume modifié	Global		197 200.00 \$
	Revêtements ignifuges par projection	Global		n/a \$
	Sous-total partiel 07			724 800.00 \$
08	Ouvertures et fermetures			
	Portes et bâtis en métal	Global		36 600.00 \$
	Portes et bâtis en aluminium	Global		n/a \$
	Portes planes en bois	Global		n/a \$
	Murs rideaux vitrés à ossature d'aluminium	Global		44 500.00 \$
	Portes de visite	Global		n/a \$
	Portes sectionnelles en métal	Global		70 000.00 \$
	Quincaillerie	Global		27 800.00 \$
	Sous-total partiel 08			178 900.00 \$
09	Revêtements de finition			
	Système intérieur, murs et plafonds	Global		230 000.00 \$
	Carrelages de céramique	Global		37 000.00 \$
	Revêtement de sol souple	Global		5 800.00 \$
	Éléments acoustiques pour plafonds	Global		19 000.00 \$
	Tapis-moquette en dalles	Global		n/a \$
	Traitement acoustique	Global		n/a \$
	Enduits élastomériques	Global		104 900.00 \$
	Peinture	Global		28 000.00 \$
	Enduit sur fondation	Global		4 500.00 \$
	Sous-total partiel 09			429 200.00 \$
10	Ouvrages spéciaux			
	Signalisation	Global		11 800.00 \$
	Cloisons amovibles à panneaux sur montants	Global		n/a \$
	Cabines de toilettes	Global		5 000.00 \$
	Cloisons pliantes	Global		n/a \$
	Armoires - vestiaires	Global		n/a \$
	Accessoires de salle de toilettes	Global		8 400.00 \$
	Armoires - vestiaires	Global		15 900.00 \$
	Système antichute	Global		inclus \$
	Sous-total partiel 10			41 100.00 \$

TABLEAU DES COÛTS VENTILÉS (SUITE) – Secteur caserne				
Division	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix
12	Ameublement et décoration			
	Mobilier en acier inoxydable	Global		22 800.00 \$
	Toiles à rouleau	Global		3 000.00 \$
	Grilles gratte-pieds	Global		2 000.00 \$
	Sous-total partiel 12			27 800.00 \$
21	Protection incendie			
	Réseau de protection incendie	Global		103 000.00 \$
	Fourniture et installation de la pompe incendie	Global		5 000.00 \$
	Extincteurs portatifs	Global		2 000.00 \$
	Sous-total partiel 21			110 000.00 \$
22	Plomberie			
	Appareils de plomberie	Global		37 400.00 \$
	Réseau d'eau domestique	Global		123 300.00 \$
	Réseau de drainage sanitaire	Global		98 500.00 \$
	Réseau de drainage pluvial	Global		27 200.00 \$
	Réseau de chauffage hydronique	Global		64 700.00 \$
	Réseau d'air comprimé	Global		32 800.00 \$
	Réseau de gaz naturel	Global		27 800.00 \$
	Isolation	Global		19 700.00 \$
	Essai et réglage des systèmes	Global		2 800.00 \$
	Sous-total partiel 22			434 200.00 \$
23	Ventilation			
	Unités de ventilation et écrans	Global		150 000.00 \$
	Réseau de ventilation	Global		196 400.00 \$
	Système d'évacuation des gaz d'échappement	Global		75 000.00 \$
	Protection sismique	Global		5 000.00 \$
	Isolation	Global		19 700.00 \$
	Essai et réglage des systèmes	Global		1 500.00 \$
	Sous-total partiel 23			447 600.00 \$
25	Automatisation intégrée			
	Régulation automatique	Global		54 000.00 \$
	Sous-total partiel 25			54 000.00 \$

TABLEAU DES COÛTS VENTILÉS (SUITE) – Secteur caserne				
Division	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix
26	Électricité			
	Service et distribution électrique	Global		300 000.00 \$
	Éclairage et distribution secondaire	Global		150 000.00 \$
	Alarme incendie	Global		9 100.00 \$
	Alarme intrusion	Global		2 500.00 \$
	Systèmes de télécommunication	Global		2 500.00 \$
	Contrôle d'accès	Global		3 500.00 \$
	Autres systèmes électrique (Fourniture et installation de la génératrice et raccord électriques)	Global		150 000.00 \$
	Sous-total partiel 26			617 600.00 \$
31	Terrassements (calculer 40% des coûts d'aménagement pour la caserne)			
	Excavation	Global		54 900.00 \$
	Remblai MG-112 du bâtiment	Global		38 600.00 \$
	Gestion, excavation, mise en pile et réutilisation	Global		9 200.00 \$
	Chargement et transport des sols contaminés	Global		- \$
	Disposition des sols de classe A-B	Global		- \$
	Disposition des sols de classe B-C	Global		- \$
	Disposition des sols de classe >C	Global		- \$
	Fondation de stationnement	Global		45 700.00 \$
	Pavage et marquage du stationnement	Global		61 800.00 \$
	Égouts-Aqueduc pour le site	Global		82 900.00 \$
	Trottoir et bordure de béton	Global		67 900.00 \$
	Allocation plantation arbres, arbustes et autre	Global		8 000\$
	Sous-total partiel 31			369 000.00 \$
	SOUS TOTAL A – Secteur caserne (divisions 01 à 31)			5 057 950.00 \$



TABLEAU DES COÛTS VENTILÉS– Secteur caserne - B				
Division	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix
07B	Isolation thermique et étanchéité			
	Enduits d'imperméabilisation	Global		12 600.00 \$
	Sous-total partiel 07B			12 600.00 \$
	SOUS TOTAL B – Secteur caserne			12 600.00 \$

TABLEAU DES COÛTS VENTILÉS – Secteur Caserne				Prix
	TOTAL A + B – Secteur caserne (avant taxes)			5 070 550.00 \$

SECTEUR HÔTEL DE VILLE
LE SECTEUR HÔTEL DE VILLE COMPREND TOUS LES LOCAUX NON INCLUS DANS LE BORDEREAU
DE SOUMISSION DE LA CASERNE :

TABLEAU DES COÛTS VENTILÉS – Hôtel de ville				
Division	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix
01	Exigences générales			
	Organisation et installations de chantier	Global		50 000.00 \$
	Conditions générales	Global		205 500.00 \$
	Cautionnement et assurances	Global		64 500.00 \$
	Administration et profits	Global		170 000.00 \$
	Sous-total partiel 01			490 000.00 \$
03	Béton			
	Coussin granulaire MG-20 (Semelles)	Global		8 900.00 \$
	Ancrages au roc	Unité	4	85 000.00 \$
	Semelles	Global		63 500.00 \$
	Murs et pilastres	Global		88 500.00 \$
	Bollards	Global		n/a \$
	Coussin granulaire MG-20 (Dalle)	Global		20 100.00 \$
	Dalle sur sol intérieure et dalles de propreté	Global		82 200.00 \$
	Dalle sur pontage	Global		10 000.00 \$
	Sous-total partiel 03			358 200.00 \$
04	Maçonnerie			
	Maçonnerie de briques	Global		48 150.00 \$
	Sous-total partiel 04			48 150.00 \$
05	Métaux			
	Charpente métallique (Acier structural)	Global		571 500.00 \$
	Pontage métallique	Global		inclus \$
	Charpente métallique (Acier léger salle des pompes)	Global		19 500.00 \$
	Autres ouvrages en acier	Global		n/a \$
	Ouvrages métalliques	Global		72 000.00 \$
	Sous-total partiel 05			663 000.00 \$
06	Bois, plastiques et composites			
	Structure de bois	Global		n/a \$
	Panneaux de support en lamellé-croisé	Global		n/a \$
	Charpenterie / Menuiserie	Global		45 782.26 \$
	Ébénisterie	Global		238 700.00 \$
	Sous-total partiel 06			284 482.26 \$

TABLEAU DES COÛTS VENTILÉS (SUITE) – Secteur Hôtel de ville				
Division	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix
07	Isolation thermique et étanchéité			
	Isolation et étanchéité	Global		110 800.00 \$
	Protection coupe-feu	Global		2 500.00 \$
	Système de parement en panneaux multi-façades	Global		357 000.00 \$
	Revêtements muraux extérieurs en aluminium	Global		191 500.00 \$
	Couvertures à membrane de bitume modifié	Global		210 100.00 \$
	Revêtements ignifuges par projection	Global		40 000.00 \$
	Sous-total partiel 07			911 900.00 \$
Division	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix
08	Ouvertures et fermetures			
	Portes et bâtis en métal	Global		60 100.00 \$
	Portes et bâtis en aluminium	Global		45 000.00 \$
	Portes planes en bois	Global		94 600.00 \$
	Murs rideaux vitrés à ossature d'aluminium	Global		148 500.00 \$
	Portes de visite	Global		n/a \$
	Portes sectionnelles en métal	Global		4 500.00 \$
	Quincaillerie	Global		148 800.00 \$
	Sous-total partiel 08			501 500.00 \$
09	Revêtements de finition			
	Système intérieur, murs et plafonds	Global		542 000.00 \$
	Carrelages de céramique	Global		69 700.00 \$
	Revêtement de sol souple	Global		36 500.00 \$
	Éléments acoustiques pour plafonds	Global		90 000.00 \$
	Tapis-moquette en dalles	Global		18 000.00 \$
	Traitement acoustique	Global		60 000.00 \$
	Enduits élastomériques	Global		n/a \$
	Peinture	Global		42 000.00 \$
	Enduit sur fondation	Global		4 500.00 \$
	Sous-total partiel 09			862 700.00 \$
10	Ouvrages spéciaux			
	Signalisation	Global		11 800.00 \$
	Cloisons amovibles à panneaux sur montants	Global		61 700.00 \$
	Cabines de toilettes	Global		30 600.00 \$
	Cloisons pliantes	Global		41 500.00 \$
	Armoires - vestiaires	Global		n/a \$
	Accessoires de salle de toilettes	Global		8 400.00 \$
	Armoires - vestiaires	Global		13 400.00 \$
	Système antichute	Global		inclus \$
	Sous-total partiel 10			167 400.00 \$

TABLEAU DES COÛTS VENTILÉS (SUITE) – Secteur Hôtel de ville				
Division	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix
12	Ameublement et décoration			
	Mobilier en acier inoxydable	Global		11 400.00 \$
	Toiles à rouleau	Global		n/a \$
	Grilles gratte-pieds	Global		6 000.00 \$
	Sous-total partiel 12			17 400.00 \$
14	Systèmes transporteurs			
	Ascenseur	Global		162 000.00 \$
	Sous-total partiel 14			162 000.00 \$
21	Protection incendie			
	Réseau de protection incendie	Global		128 000.00 \$
	Extincteurs portatifs	Global		2 000.00 \$
	Sous-total partiel 21			130 000.00 \$
22	Plomberie			
	Appareils de plomberie	Global		67 700.00 \$
	Réseau d'eau domestique	Global		61 700.00 \$
	Réseau de drainage sanitaire	Global		59 000.00 \$
	Réseau de drainage pluvial	Global		14 800.00 \$
	Isolation	Global		29 500.00 \$
	Essai et réglage des systèmes	Global		1 800.00 \$
	Sous-total partiel 22			234 500.00 \$
23	Ventilation			
	Unités de ventilation et écrans	Global		250 000.00 \$
	Réseau de ventilation	Global		104 200.00 \$
	Protection sismique	Global		5 000.00 \$
	Isolation	Global		35 000.00 \$
	Essai et réglage des systèmes	Global		1 500.00 \$
	Sous-total partiel 23			395 700.00 \$
25	Automatisation intégrée			
	Régulation automatique	Global		54 000.00 \$
	Sous-total partiel 25			54 000.00 \$
26	Électricité			
	Service et distribution électrique	Global		60 900.00 \$
	Éclairage et distribution secondaire	Global		300 000.00 \$
	Alarme incendie	Global		29 500.00 \$
	Alarme intrusion	Global		6 500.00 \$
	Systèmes de télécommunication	Global		4 500.00 \$
	Contrôle d'accès	Global		11 500.00 \$
	Autres systèmes électrique (Raccordement des équipements mécaniques à la génératrice)	Global		30 000.00 \$
	Sous-total partiel 26			442 900.00 \$

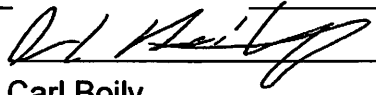
TABLEAU DES COÛTS VENTILÉS (SUITE) – Secteur Hôtel de ville				
Division	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix
31	Terrassement – (Calculer 60% des couts de terrassement)			
	Excavation	Global		62 000.00 \$
	Remblai MG-112 du bâtiment	Global		57 900.00 \$
	Gestion, excavation, mise en pile et réutilisation	Global		13 700.00 \$
	Chargement et transport des sols contaminés	Global		- \$
	Disposition des sols de classe A-B	Global		- \$
	Disposition des sols de classe B-C	Global		- \$
	Disposition des sols de classe >C	Global		- \$
	Fondation de stationnement	Global		68 600.00 \$
	Pavage et marquage du stationnement	Global		92 700.00 \$
	Égouts-Aqueduc pour le site	Global		124 400.00 \$
	Trottoir et bordure de béton	Global		101 800.00 \$
	Allocation plantation arbres, arbustes et autre	Global		12 000\$
	Sous-total partiel 31			533 100.00 \$
	SOUS TOTAL A – Secteur Hôtel de ville (divisions1 @ 31)			6 256 932.26 \$



TABLEAU DES COÛTS VENTILÉ – COÛTS SÉPARÉS INCLUS – Hôtel de ville - B				
Division	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix
07B	Isolation thermique et étanchéité			
	Enduits d'imperméabilisation	Global		12 600.00 \$
	Fourniture et installation des bornes de recharge			
	Bornes de recharge	Global		18 300.00 \$
	SOUS TOTAL B – Secteur Hôtel de ville			30 900.00 \$

TABLEAU DES COÛTS VENTILÉ– Hôtel de ville		
TOTAL A + B – Secteur Hôtel de ville		6 287 832.26 \$

HOTEL DE VILLE ET CASERNE MONTANT TOTAL		
TOTAL A + B – Secteur Caserne		5 070 550.00 \$
TOTAL A + B – Secteur Hôtel de ville		6 287 832.26 \$
TOTAL HÔTEL DE VILLE ET CASERNE		11 358 382.26 \$
Taxe fédérale (TPS à 5%)		567 919.11 \$
Taxe provinciale (TVQ à 9.975%)		1 132 998.63 \$
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION – HÔTEL DE VILLE ET CASERNE (Le total doit être reporté à la formule de soumission)		13 059 300.00\$

SIGNÉ À : Lévis CE 9 IÈME JOUR DE avril 2026
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ : 
NOM DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ : Carl Boily
RAISON SOCIALE DU SOUMISSIONNAIRE : Les Constructions Béland et Lapointe inc.
ADRESSE : 723, Chemin industriel, Lévis (Qc) G7A 1B5
TÉLÉPHONE : 418-831-3703 N° DOSSIER CNESST : 70044582
TÉLÉCOPIEUR : n/a N° DOSSIER CCQ : 764541